

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Programme de Compte prestige de la Monnaie royale canadienne

En 2010, une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) a été menée concernant le programme de Compte prestige de la Monnaie royale canadienne (CPMRC). Ce programme, qui est actuellement déployé au bénéfice d'un groupe choisi de clients et fera bientôt l'objet d'une expansion, a pour objectif de permettre à des clients du monde entier d'acheter et de posséder des métaux précieux non répartis, et de les entreposer en toute sécurité en leur nom dans l'établissement hautement sécuritaire de la Monnaie à Ottawa. La Monnaie gère le programme de CPMRC en collaboration avec Kitco Metals Inc., société du secteur privé spécialisée dans la vente au détail de métaux précieux et premier marchand de CPMRC autorisé à offrir le programme à ses clients. Sa mise en œuvre exigera la collecte, l'utilisation et le partage de certains types de renseignements personnels au sujet des clients participants et sera donc régi par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

L'ÉFVP a nécessité un examen de l'entente contractuelle conclue entre la Monnaie et son marchand de CPMRC autorisé, Kitco, établi à Montréal (Québec), de même qu'un examen des processus mis en place au sein des deux entreprises afin de déterminer leur degré de conformité avec les éléments suivants :

- les exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, puisqu'il s'agit de la loi qui s'applique à la Monnaie;
- la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* du Québec dans la mesure où cette loi se rapporte à la Monnaie et puisqu'il s'agit de la loi énonçant les obligations relatives à la vie privée qui s'appliquent à Kitco;
- les principes généralement acceptés de protection de la vie privée.

L'examen a porté sur les systèmes de gestion des renseignements ainsi que sur les activités à l'appui du programme de CPMRC impliquant la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels, et avait également pour objet l'analyse des risques d'entrave à la vie privée associés à ses activités. L'examen portait également sur les mesures mises en œuvre pour protéger les renseignements personnels dont disposent la Monnaie et Kitco contre tout accès non autorisé (afin de préserver leur caractère confidentiel), toute modification non autorisée (afin de préserver leur intégrité) et toute destruction non autorisée (afin de garantir leur pleine disponibilité aux fins de l'administration du programme de CPMRC).

L'ÉFVP a confirmé que la conception et le fonctionnement du programme de CPMRC respectent pleinement les exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et les principes généralement acceptés de protection de la vie privée. Elle a également mis en évidence quelques lacunes mineures en lien avec les politiques et nous remédions actuellement à la situation.

Mai 2011